

MACHEREN

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
A7	Servitudes relatives aux forêts de protection.	Servitudes instituées en application des articles L.411.1 à L.413.1 du Code forestier.Prescriptions et interdictions auxquelles sont soumis les propriétaires: articles L.421-1, L. 432-1, L.432-2, L.531-1 et L.541-2 du code forestier.	Forêt de protection des Massifs de ST AVOLD et de la HOUVE, décret du 26.04.1989.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 5 rue Hinzelin 57000 METZ
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	A.P. du 01/07/2005 portant DUP des travaux entrepris par le S.I.E. de BARST en vue de la dérivation des eaux par 3 forages à MACHEREN et de l'établissement de périmètres de protection autour de ces points d'eau sur le territoire de MACHEREN et ST AVOLD.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	AP du 25/01/1996 modifié le 16/12/1996 portant DUP des travaux de dérivation des eaux par 2 forages (F25 et F29) à HOMBURG-HAUT et établissement de périmètres de protection autour de ces points d'eau sur le territoire de HOMBURG-HAUT,MACHEREN, ST AVOLD.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Périmètres de protection des forages F5,F6 de ST AVOLD, DUP par AP du 24/11/1992. AP du 12/07/2023 portant autorisation de prélever l'eau à partir des forages F5, F6 de ST AVOLD, F7 de MACHEREN et DUP instaurant des périmètres de protection du forage F7	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de MACHEREN - PETIT-EBERSVILLER, et forêts domaniales de MACHEREN et de ST AVOLD.	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
EL7	Servitudes d'alignement.	Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière	RD 603 approuvée le 12.06.1891	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. du Pays de FORBACH - SAINT-AVOLD Maison de Territoire 16 rue du Lac - BP 20099 57503 SAINT-AVOLD CEDEX
EL7	Servitudes d'alignement.	Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière	RD 656	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. du Pays de FORBACH - SAINT-AVOLD Maison de Territoire 16 rue du Lac - BP 20099 57503 SAINT-AVOLD CEDEX

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I1 ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'éthylène exploitées par la société ETHYLENE EST.	Ethylène Est chez Total Energies RAFFINAGE FRANCE Direction Pipelines Viriat et Stockages Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I1 ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I1 ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Liquide France Industrie.	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Equipement accessoires : nom de la canalisation DN300-1953-ST AVOLD-OETING (ART Est), nom du soutirage : AEL-6099-Soutirage de MACHEREN.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Installation annexe : 57428-MACHEREN-01 (DP).	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisation ne traversant pas le territoire de la commune, mais dont les effets l'atteignent : DN300-1982-PETIT TENQUIN-GUENVILLER, DN 300, PMS 67,7.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisation hors service hors gaz traversant le territoire de la commune : DN300-1953-ST AVOLD-OETING (ART Est).	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations: DN300-1953-ST AVOLD-OETING (ART Est), PMS 46, (0,6m). DN300-1953-ST AVOLD-OETING (ART Est), PMS 46, (4453,7m). DN80-1989-MACHEREN-MACHEREN (DP); PMS 67,7.	NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations- Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien Département Maîtrise des Risques Industriels Centre Travaux Tiers et Urbanisme 2 Boulevard de la République-ZI-B 62232 ANNEZIN
I3 ex I1	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement	Décret du 8 janvier 1976 relatif au pipeline CDF-CHIMIE Folkling-Carling. Décret du 24 février 1967, canalisation Oberhoffen S/Moder-Carling.	TotalEnergies PETROCHEMICALS France chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I3 ex I1	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement	Décret du 6 juin 1969 relatif au pipeline de la Raffinerie Lorraine Oberhoffen-Hauconcourt.	Société du Pipeline Sud-Européen Service Intégrité B.P. n°14 13771 FOS-SUR-MER Cedex

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3 ex I5	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques..	L555-27, R555-30a) et L555-29 du code de l'environnement	Arrêté interpréfectoral du 5 mai 2000 et arrêté préfectoral du 3 août 2000 - Canalisation de transport d'éthylène DN 200 Carling (Moselle) - Viriat (Ain). Commune traversée par la canalisation.	Ethylène Est chez Total Energies RAFFINAGE FRANCE Direction Pipelines Viriat et Stockages Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
I3 ex I5	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques..	L555-27, R555-30a) et L555-29 du code de l'environnement	Canalisations d'éthylène et de propylène CARLING-SARRALBE-STAVOLD.	INEOS Polymers Sarralbe SAS r Ernest Solvay BP 40003 57430 SARRALBE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne aérienne 63 KV N°1 PUTTELANGE-ST AVOLD	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'azote : ID 2793 N2 DN 200 Antenne Pilkington, enterrée. ID 2773 N2 DN 100 ST AVOLD 2-SARRALBE, enterrée. Installation annexe azote : ID 32 Sectionnement N2 Marienthal/2793 DN 200, pose Aérial.	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
INF0	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisations d'hydrogène : ID 2779 H2 DN 50 Antenne Pilkington, enterrée. ID 2771 H2 DN 50 ST AVOLD-SARRALBE, enterrée. Installation annexe hydrogène : ID 31 Sectionnement H2 Marienthal/2779 DN 50, pose Aérial.	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM).	Art. L.562-1 à L.662-8 et R.562-1 à R.562-11 du code de l'environnement. Art. L.174-5 du nouveau code minier. Décret n°2000-547 du 16.06.2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier	Le Plan de Prévention du risque "inondations" de la Vallée de la Rosselle est approuvé par arrêté préfectoral du 23.07.2002.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 5 rue Hinzelin 57000 METZ
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble n° 16 METZ - SARREBRUCK - Câble n° 242 St-AVOLD - SARREGUEMINES.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrovi.	Ordonnance du 28.10.2010 du code des transports, art. L2231-1 à L2231-9 modifiés par l'ordonnance N°2021-444 du 14.04.2021 et son décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021. Notice explicative : pour le report des servitudes.	Ligne à double voie électrifiée n°172000 dite de Rémilly à Stiring-Wendel.	S.N.C.F. DIT Grand Est CS 70004 20 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX